

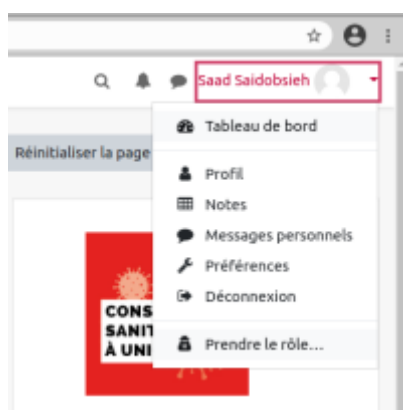
Prendre temporairement un rôle autre que le sien

Cette fonctionnalité permet à une personne habilitée (un enseignant par exemple) de visualiser, comment son espace de cours ainsi que les ressources mises à disposition, est aperçu par un élève ou une autre personne qui est autorisée à accéder à cet espace. Il a à cet effet, une vue sur ce que, les utilisateurs inscrits dans cet espace sont autorisés à voir ou non en fonction des rôles et des droits qu'ils possèdent.

Pour ce faire, un enseignant qui par exemple souhaite avoir un aperçu de ce que voit un élève, doit procéder comme suit:

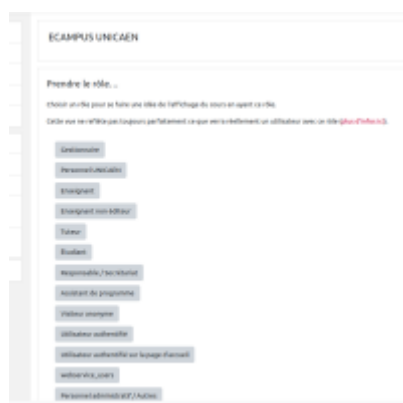
Étape n°1

Cliquer sur son avatar situé en haut, à droite de son menu principal, puis sur **prendre le rôle** dans la liste déroulante qui s'affiche



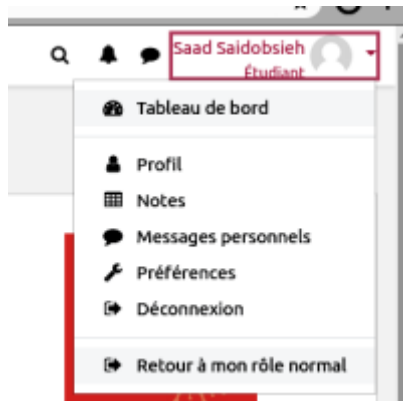
Étape n°2

Choisir en cliquant sur le rôle souhaité



Étape n°3

Pour retrouver son espace de cours initial, cliquer de nouveau sur l'avatar en haut à droite du menu et choisir retour à mon rôle normal.



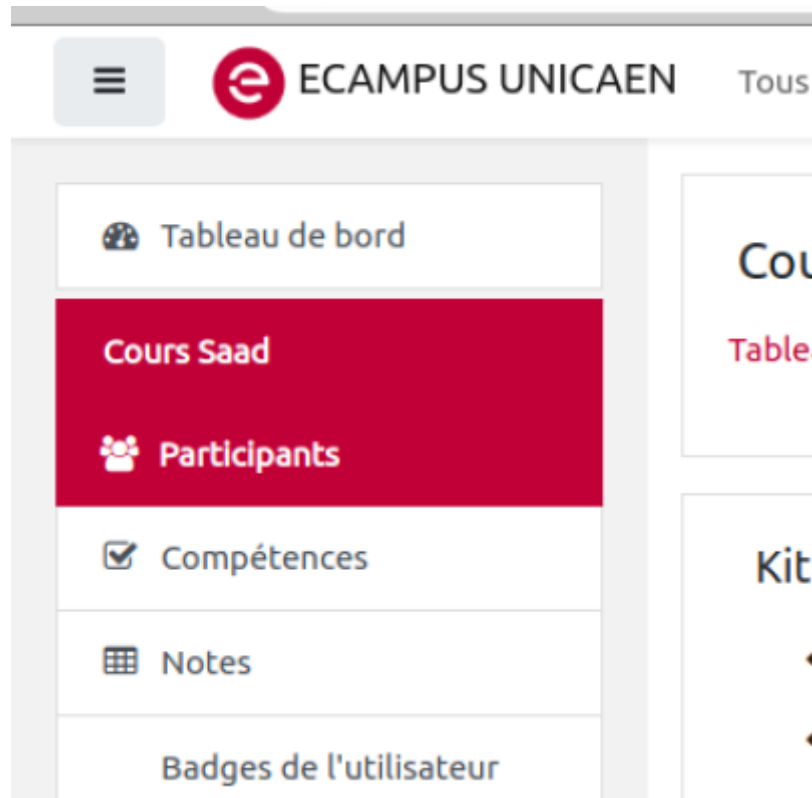
Il est également possible de visualiser un espace de cours sans prendre un autre rôle

Vérifier les restrictions de groupes

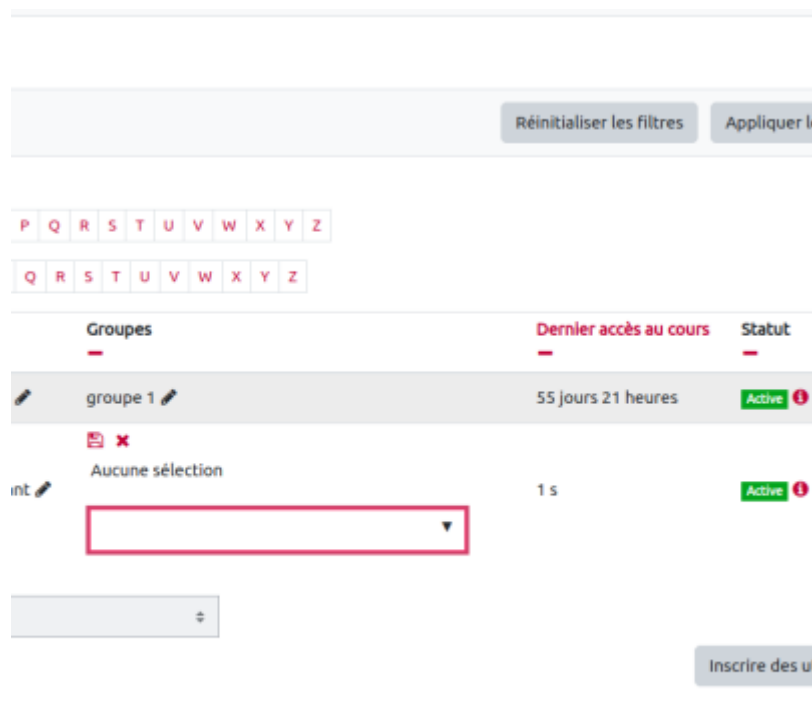
Un enseignant a la possibilité de vérifier ses paramétrages de groupe (restrictions) en “prenant le rôle d’étudiant”. Il doit donc s'inscrire dans le groupe pour lequel il souhaite faire des vérifications.

Si ce n'est pas le cas, voici les étapes à suivre:

- Cliquer sur l'onglet **participants** (dans le menu gauche, sous le nom de l'espace de cours) puis saisir son nom dans la barre de recherche



- S'ajouter dans le groupe



Penser à enregistrer en cliquant sur la disquette.

- Revenir à l'espace de cours.

Last
update: moodle:prendre_temporairement_un_autre_role https://pedagogwiki.unicaen.fr/doku.php?id=moodle:prendre_temporairement_un_autre_role&rev=1610704880
12/03/2026 18:49

From:
<https://pedagogwiki.unicaen.fr/> - CEMU

Permanent link:
https://pedagogwiki.unicaen.fr/doku.php?id=moodle:prendre_temporairement_un_autre_role&rev=1610704880

Last update: **12/03/2026 18:49**

